

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 06107
Numéro SIREN : 307 582 866
Nom ou dénomination : PATHE

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2024 sous le numéro de dépôt 43997

S ET W ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Pathé

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

S ET W ASSOCIES
63, rue de la Boétie
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 500 000
414 818 930 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Pathé

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Pathé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions collectives des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Pathé relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

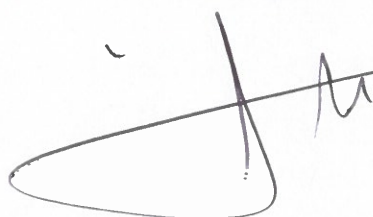
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 15 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

S ET W ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a series of smaller loops on the right.

Virginie Coniau

A smaller, more compact handwritten signature in black ink, with several horizontal strokes at the end.

Cédric Garcia



COMPTES ANNUELS SOCIETE MERE

AU 31 DECEMBRE 2023



Bilan - Actif

Aux 31 décembre 2023 et 2022

ACTIF (en milliers d'euros)		2023	2022
	Brut	Amortissements et provisions	Net
			Net
Immobilisations incorporelles :			
- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1 263	1 065	198
- Immobilisations incorporelles en cours	122	-	122
- Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations corporelles :			
- Terrains	80	-	80
- Constructions	1 530	1 369	161
- Matériel aérien	-	-	-
- Autres	207	44	162
- Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations financières (1) :			
- Participations	1 038 038	44 528	993 511
- Créances rattachées à des participations	-	-	-
- Autres titres immobilisés	974	956	18
- Prêts	8 145	-	8 145
- Autres	51	-	51
Actif immobilisé	1 050 410	47 962	1 002 449
Clients et comptes rattachés	7 734	4	7 730
Créances diverses (2)	31 248	-	31 248
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	53	-	53
Actif circulant	39 035	4	39 031
Charges constatées d'avance (2)	751	-	751
Comptes de régularisation	751	-	751
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 375	-	1 375
Ecarts de conversion Actif	-	-	-
TOTAL ACTIF	1 091 571	47 966	1 043 606

(1) Dont à moins d'un an

8 145

(2) Dont à plus d'un an

8 604



Bilan - Passif

Aux 31 décembre 2023 et 2022

PASSIF (en milliers d'euros)	2023	2022	
Capital social	20 588	20 588	
Primes	8 946	8 946	
Réserve légale	2 059	2 059	
Réserves réglementées	84 299	84 299	
Autres réserves	167 754	167 754	
Report à nouveau	627 524	572 210	
Résultat de l'exercice	30 800	55 314	
Provisions réglementées	6 892	6 889	
Capitaux propres	948 860	918 058	
Provisions pour risques et charges	1 335	8 489	
Provisions pour risques et charges	1 335	8 489	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Note 1.5	60 443	65 079
Emprunts et dettes financières divers	Note 1.5	19 779	19 577
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 846	9 948
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Dettes fiscales et sociales		1 764	1 491
Autres dettes		7 492	3 596
Dettes	93 324	99 692	
Produits constatés d'avance	86	48	
Comptes de régularisation	86	48	
Ecarts de conversion Passif	-	-	
TOTAL PASSIF	1 043 606	1 026 287	



Compte de résultat

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Produits de participation sur titres	18 404	4 135
Produits de participation sur créances rattachés	-	-
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 045	32
Produits d'autres intérêts et produits assimilés (Note 11.3)	1 889	4 618
Reprise de provisions pour risques et charges financières	-	363
Reprise de provisions sur dépréciations d'éléments financiers	8 053	-
Différences positives de change	168	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Produits financiers (1)	29 558	9 148
Prestations de services	9 005	6 208
Production immobilisée	-	-
Reprises sur amortissements et reprises d'exploitation	-	-
Transfert de charges d'exploitation	-	-
Produits divers	0	0
Autres produits	9 005	6 208
Dotations aux amortissements et provisions financières	(9 189)	-
Intérêts et charges assimilés	(3 267)	(2 550)
Différences négatives de change	(0)	(555)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement (Note 11.3)	-	(1 366)
Charges financières (2)	(12 456)	(4 471)
Achats de marchandises	-	-
Achats non stockés et charges externes	(8 603)	(5 595)
Impôts, taxes et versements assimilés	(217)	(188)
Salaires et traitements	(2 583)	(2 176)
Charges sociales	(960)	(919)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(256)	(238)
Dotations aux provisions sur actifs circulants	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-	-
Autres charges	(252)	(239)
Autres charges	(12 871)	(9 356)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	645
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	134 103
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Produits exceptionnels	-	134 748
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(544)	(6 564)
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	-	(74 054)
Dotations aux provisions réglementées	(3)	(518)
Charges exceptionnelles	(546)	(81 136)
Résultat avant impôt	12 690	55 140
Impôt sur les bénéfices	18 109	174
Résultat de l'exercice	30 800	55 314
(1) Dont produits concernant les entreprises liées	19 449	4 167
(2) Dont intérêts concernant les entreprises liées	375	163



Présentation de la société

Pathé SAS est la société tête de groupe du groupe Pathé dont elle définit, anime et contrôle la stratégie. La durée de l'exercice est de 12 mois et s'étend sur la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Le total du bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élève à 1 043 606 milliers d'euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat bénéficiaire de 30 800 milliers d'euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Principes et méthodes comptables

Les états financiers de Pathé ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur prix d'acquisition. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des diverses catégories d'immobilisations.

Les principales durées retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 an.
- Logiciel comptabilité – ERP : 6 ans.
- Logiciels consolidation et reporting : 5 ans.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, hors intérêts intercalaires, ou pour leur valeur d'apport.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des diverses catégories d'immobilisations.

Les principales durées retenues sont les suivantes :

- constructions : 20 à 30 ans.
- agencements et installations, mobiliers : 10 ans.



Conformément à la réglementation comptable sur les actifs, la société a choisi de maintenir les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

1.3 Immobilisations financières

Les participations figurent pour leur prix d'acquisition augmenté des frais d'acquisition. Ces frais sont étalés, d'un point de vue fiscal, sur cinq ans. Un amortissement dérogatoire est comptabilisé à cette fin.

Les autres titres immobilisés figurent pour leur prix d'acquisition, hors frais accessoires, ou pour leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire individuelle de ces participations devient inférieure à la valeur brute en compte, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

1.4 Titres de placement

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur de marché, celle-ci étant établie sur la base de la moyenne des cours du dernier mois précédant la clôture de l'exercice.

Les titres faisant l'objet d'une option de vente sont, le cas échéant, dépréciés sur la base du prix d'exercice de l'option.

1.5 Dettes financières

Certains contrats de financement comprennent des ratios financiers semestriels et annuels. Au 31 décembre 2023, ces ratios sont respectés.

1.6 Conversion des opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées aux cours en vigueur à la date de ces transactions. En fin d'exercice, les actifs et passifs en devises sont convertis aux taux de clôture ; les différences de conversion qui en résultent sont portées en écarts de conversion, et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques prélevée sur le résultat, sauf possibilité de compensation pour les opérations liées.

1.7 Opérations de change à terme

Les pertes ou gains sur contrats fermes de change conclus en dehors de toute opération de couverture, sont pris en compte dans le résultat de l'exercice.

1.8 Evènements significatifs de la période

La société a consacré l'essentiel de son activité aux opérations courantes d'une société holding animatrice.

En date du 2 juin 2023, la société a décidé d'augmenter le capital de sa filiale Soparic Participations à hauteur de 8 290 000 euros par création de 8 290 000 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune.

Pathé a conclu en décembre 2023 un contrat de financement bancaire portant sur un crédit syndiqué pour un montant disponible total de 550 millions d'euros. L'échéance de ce financement est portée à fin 2028.



2. Actif immobilisé

2.1 Valeurs brutes

(En milliers d'euros)	Au 31.12.2022	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.2023
Immobilisations incorporelles	1 250	13	-	1 263
Immobilisations incorporelles en cours	10	112	-	122
Immobilisations corporelles	1 813	4	-	1 817
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières :				
Titres de participations Actions	1 029 748	8 290	-	1 038 038
Titres immobilisés	974	-	-	974
Prêts	8 577	-	(459)	8 118
Dépôts et cautionnements versés	51	-	-	51
Valeur brutes	1 042 451	8 419	(459)	1 050 410

2.2 Amortissements

(En milliers d'euros)	Au 31.12.2022	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.2023
Immobilisations incorporelles	(998)	(67)	-	(1 065)
Immobilisations corporelles	(1 358)	(55)	-	(1 413)
Amortissements	(2 355)	(123)	-	(2 478)

3. Provisions et dépréciations

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Les pertes latentes sur des opérations de change à caractère spéculatif font l'objet d'une provision pour risque. Cette provision est constituée en application du principe de prudence (C. com. art. L 123-20), elle n'entre pas dans le champ d'application du règlement CRC N° 2000-06.

(En milliers d'euros)	Au 31.12.2022	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.2023
Provisions pour risques	(8 489)	(899)	8 053	(1 335)
Provisions pour charges	-	-	-	-
Dépréciations	(37 194)	(8 290)	-	(45 484)
Dépréciations sur titres et provisions	(45 683)	(9 189)	8 053	(46 819)



4. Echéances des créances et des dettes

4.1 Créances

Le montant des créances figurant à l'actif du bilan avant provision pour dépréciation se ventile ainsi :

<i>(En milliers d'euros)</i>	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-
Dépôts et cautionnements versés	-	51
Clients et comptes rattachés	7 734	-
Créances diverses	31 248	-
Total	38 983	51

Le poste « Créances diverses » est composé essentiellement des comptes-courants d'intégration fiscale vis-à-vis des filiales du Groupe pour 19,2 M€ et des créances d'IS pour 9,9 M€.

4.2 Dettes

Le montant des dettes de la société figurant au passif du bilan se décomposent selon les échéances suivantes :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
. A un an au plus :	93 365
. A plus d'un an et cinq ans au plus :	45
Total	93 410

Le poste « Autres dettes » intègre essentiellement les comptes-courants d'intégration fiscale vis-à-vis des filiales du Groupe pour 7,1 M€.

Les emprunts et dettes financières intègrent une ligne de crédit tirée à hauteur de 60 M€ ainsi qu'un emprunt participatif à hauteur de 10 M€ au 31 décembre 2023.

4.3 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs de la société s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 906 K€, hors factures non parvenues, réparties comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos au 31.12.2023
. Echues	1 293
. 0 à 30 jours	613
. 30 à 45 jours	-
. 45 à 60 jours	-
. A plus de 60 jours	-
Total	1 906



5. Capitaux propres

5.1 Variation des capitaux propres au cours de l'exercice

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Capitaux propres au 1er janvier 2023 (avant répartition)	918 058
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2022	-
Capitaux propres au 1er janvier (après répartition)	918 058
Résultat de l'exercice	30 800
Variation des provisions réglementées	3
Capitaux propres au 31 décembre 2023 (avant répartition)	948 860

5.2 Evolution de la composition du capital social

Actions composant le capital social au début de l'exercice	1 350 001
Réduction de capital	-
Actions composant le capital social en fin d'exercice	1 350 001

Le capital social est divisé en 1 350 001 actions d'une valeur nominale de 15,25 euros chacune, toutes intégralement libérées.

6. Charges à payer

Les charges à payer figurant au passif du bilan pour 3 783 K€ concernant essentiellement des factures fournisseurs non parvenues pour 1 941 K€, les dettes sociales pour 1 021 K€, les dettes fiscales pour 481 K€, les intérêts courus pour 68 K€ et les autres charges à payer pour 272 K€.

7. Produits à recevoir

Les produits à recevoir figurant à l'actif du bilan pour 7 830 K€ concernent essentiellement des factures clients à établir pour 6 757 K€, des créances fiscales pour 319 K€, les quotes-parts de SNC pour 523 K€ et des produits à recevoir divers pour 231 K€.



8. Charges et produits exceptionnels

<i>(En milliers d'euros)</i>	Charges	Produits
Provisions réglementées	(3)	-
Cessions	-	-
Autres	(544)	-
Total	(546)	-

Le poste « Autres » est composé des honoraires liés à la transition IFRS dans le cadre de l'IPO opérée par le Groupe.

9. Charges et produits constatés d'avance

<i>(En milliers d'euros)</i>	Charges	Produits
Exploitation	751	86
Financier	-	-
Exceptionnel	-	-
Total	751	86

10. Impôt sur les bénéfices

Pathé a opté pour le régime fiscal des groupes des sociétés pour la plupart de ses filiales françaises contrôlées directement ou indirectement à plus de 95%. Ce régime permet d'imputer les résultats déficitaires des filiales sur les résultats taxables des filiales bénéficiaires, Pathé étant redevable de l'impôt du groupe, après que les filiales taxables se soient acquittées auprès d'elle de leur impôt.

11. Engagements financiers

11.1 Vente à terme GBP

Pathé a procédé à une vente à terme de Livre Sterling afin de se couvrir contre le risque de change sur l'actif net de ses filiales anglaises.

11.2 Lignes de crédits confirmées

Des lignes de crédits sont confirmées pour 200 millions d'euros, non utilisées pour 140 millions d'euros.

11.3 Engagements donnés

Pathé s'engage à procéder au rachat de participations détenues par des actionnaires minoritaires pour 26,1 M€ à horizon 2024.



Au 31 décembre 2023, la société Pathé SAS a également consenti à des tiers des garanties portant sur les engagements de ses filiales pour un montant de 190 millions d'euros (principalement au titre du contrat de crédit-bail souscrit par sa filiale dans le cadre du projet Pathé Palace).

11.4 Engagements reçus

La société bénéficie d'une ligne de crédit non tirée à hauteur de 140 M€.

11.5 Engagements envers le personnel

Au 31 décembre 2023, les engagements hors bilan envers les salariés au titre des indemnités de départ en retraite s'élevaient à 364 K€, évalués comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Montant de la provision au 31.12.2022	331
Montant de la charge / (produit) annuelle 2023	33
Montant de la provision au 31.12.2023	364

Le groupe a adopté la reconnaissance des gains et pertes actuariels comme une composante de la charge nette dans la mesure où le cumul net de ces gains et pertes non comptabilisés excèdent 10% du montant des engagements (méthode du « corridor »). L'amortissement se calcule en divisant cet excès par la durée moyenne des services résiduels probables des salariés participants au régime.

12. Situation fiscale latente

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges à fin 2023 génèrent les effets d'impôt suivants non encore constatés dans les comptes :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Différences temporaires sur titres	567
Amortissements dérogatoires	6 892
Opération de change	1 124
Etalement charges à répartir	265
Accroissements de la dette future d'impôt	8 847
Déficits reportables fiscalement	73 002
Engagement IDR	364
Opération change	399
Provisions ultérieurement déductibles fiscalement	1 126
Allégements de la dette future d'impôt	74 891



13. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés, d'un montant de 18 109 K€, est ventilé comme suit :

(En milliers d'euros)	Base en comptabilité	Passage au résultat fiscal	Base fiscale	Impôt sur les bénéfices
Résultat courant avant impôt	13 237	(15 637)	(2 400)	-
Résultat exceptionnel	(546)	(265)	(812)	(0)
Impôt de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement	-	-	-	18 109
Totaux	12 690	(15 902)	(3 212)	18 109

14. Rémunérations des dirigeants

Les montants des rémunérations versées au titre de l'exercice aux membres des organes de direction s'élèvent à 1 201 K€.

Le montant des rémunérations versées au titre de l'exercice concernant les membres des organes d'administration s'élève à 252 K€.

15. Effectifs

L'effectif moyen au sein de Pathé aux 31 décembre 2023 et 2022 est reparti comme suit :

	2023	2022
Cadres	7,00	6,00
Agents de maîtrise et techniciens	1,00	1,00
Employés	1,00	1,00
Total	9,00	8,00

16. Honoraires des commissaires aux comptes (décret 2008-1487 du 30 décembre 2008)

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés dans le compte de résultat 2023 de Pathé sont d'un montant de 53 K€.

Ils se décomposent ainsi :

- Cabinet EY : 35 K€
- Cabinet S&W Associés : 18 K€

17. Crédit-bail mobilier

Le crédit-bail mobilier est non significatif dans les comptes de Pathé.



18. Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par marchés géographiques est la suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
France	8 856
Exportation	149
Chiffre d'affaires total	9 005

19. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Pathé SAS
2, rue Lamennais
75008 Paris
N° SIREN 307 582 866



PATHE

Société par actions simplifiée au capital de 20.587.515,25 euros
Siège social : 2, rue Lamennais - 75008 Paris
307 582 866 RCS Paris
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ADOPTION
LE 25 MARS 2024 DES DECISIONS DES ASSOCIES
PAR CONSULTATION ECRITE**

(...)

Première résolution (*Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023*)

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes, approuvent les comptes annuels et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils leur ont été présentés, desquels il ressort un résultat bénéficiaire de 30.799.840,37 euros, ainsi que toutes les opérations traduites par les comptes susvisés ou résumées dans le rapport de gestion et le rapport des Commissaires aux comptes et effectuées au titre dudit exercice.

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuvent les comptes consolidés au 31 décembre 2023 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

Ils donnent, en conséquence, quitus entier et sans réserve au Président, aux Directeurs Généraux et aux membres du Conseil de direction de la Société pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ils donnent également quitus aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au titre de cet exercice.

(...)

La décision est adoptée.

(...)

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023*)

Les associés, connaissance prise du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 d'un montant de 30.799.840,37 euros, décident de l'affecter en totalité au compte report à nouveau qui se trouve ainsi porté de 627.524.002,53 euros à 658.323.842,90 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées au 4 de l'article 39 du même code.

Il est rappelé conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2020	Néant	Néant	Néant
31 décembre 2021	Néant	Néant	Néant
31 décembre 2022	Néant	Néant	Néant

(...)

La décision est adoptée.

(...)

Sixième résolution (Pouvoirs en vue des formalités légales)

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

(...)

La décision est adoptée.

Pour extrait certifié conforme 28-mars-2024

DocuSigned by:

 F1FED3CA0F39482...
 Arnaud Pavéc

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: F98D9D22CD794885901869D742EAD30D	État: Complétée
Objet: Complétez l'enveloppe avec DocuSign : Pathé SAS -Extrait PV du DG consultation associésVdef.pdf	
Enveloppe source:	
Nombre de pages du document: 2	Signatures: 1
Nombre de pages du certificat: 1	Paraphe: 0
Signature dirigée: Activé	Émetteur de l'enveloppe:
Horodatage de l'enveloppe: Activé	Arnaud Pavec
Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris	2 rue Lamennais
	Paris, . 75008
	arnaud.pavec@pathe.com
	Adresse IP: 89.251.59.206

Suivi du dossier

État: Original	Titulaire: Arnaud Pavec	Emplacement: DocuSign
28/03/2024 09:44:52	arnaud.pavec@pathe.com	

Événements de signataire

Arnaud Pavec
arnaud.pavec@pathe.com
Pathé SAS

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature

DocuSigned by:
Arnaud Pavec
F1FED3CA0F39482...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 89.251.59.206

Horodatage

Envoyée: 28/03/2024 09:46:00
Consultée: 28/03/2024 09:46:06
Signée: 28/03/2024 09:46:11

Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par DocuSign

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage**

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire État

Horodatage

Événements de livraison certifiée État

Horodatage

Événements de copie carbone État

Horodatage

Événements de témoins

Signature

Horodatage

Événements notariaux

Signature

Horodatage

Récapitulatif des événements de l'enveloppe

État

Horodatages

Enveloppe envoyée

Haché/crypté

28/03/2024 09:46:00

Livraison certifiée

Sécurité vérifiée

28/03/2024 09:46:06

Signature complétée

Sécurité vérifiée

28/03/2024 09:46:11

Complétée

Sécurité vérifiée

28/03/2024 09:46:11

Événements de paiement

État

Horodatages

S ET W ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Pathé

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

S ET W ASSOCIES
63, rue de la Boétie
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 500 000
414 818 930 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Pathé

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Pathé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions collectives des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Pathé relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

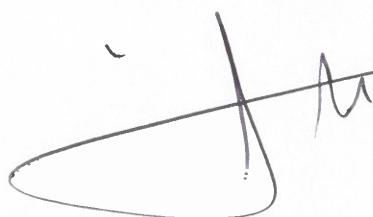
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 15 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

S ET W ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres



Virginie Coniau



Cédric Garcia



COMPTES ANNUELS SOCIETE MERE

AU 31 DECEMBRE 2023



Bilan - Actif

Aux 31 décembre 2023 et 2022

ACTIF (en milliers d'euros)		2023	2022
	Brut	Amortissements et provisions	Net
		Net	Net
Immobilisations incorporelles :	Note 1.1		
- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1 263	1 065	198
- Immobilisations incorporelles en cours	122	-	122
- Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations corporelles :	Note 1.2		
- Terrains	80	-	80
- Constructions	1 530	1 369	161
- Matériel aérien	-	-	-
- Autres	207	44	162
- Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations financières (1) :	Note 1.3		
- Participations	1 038 038	44 528	993 511
- Créances rattachées à des participations	-	-	-
- Autres titres immobilisés	974	956	18
- Prêts	8 145	-	8 145
- Autres	51	-	51
Actif immobilisé	1 050 410	47 962	1 002 449
Clients et comptes rattachés	7 734	4	7 730
Créances diverses (2)	31 248	-	31 248
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	53	-	53
Actif circulant	39 035	4	39 031
Charges constatées d'avance (2)	751	-	751
Comptes de régularisation	751	-	751
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 375	-	1 375
Ecarts de conversion Actif	-	-	-
TOTAL ACTIF	1 091 571	47 966	1 043 606

(1) Dont à moins d'un an

8 145

(2) Dont à plus d'un an

8 604



Bilan - Passif

Aux 31 décembre 2023 et 2022

PASSIF (en milliers d'euros)	2023	2022	
Capital social	20 588	20 588	
Primes	8 946	8 946	
Réserve légale	2 059	2 059	
Réserves réglementées	84 299	84 299	
Autres réserves	167 754	167 754	
Report à nouveau	627 524	572 210	
Résultat de l'exercice	30 800	55 314	
Provisions réglementées	6 892	6 889	
Capitaux propres	948 860	918 058	
Provisions pour risques et charges	1 335	8 489	
Provisions pour risques et charges	1 335	8 489	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Note 1.5	60 443	65 079
Emprunts et dettes financières divers	Note 1.5	19 779	19 577
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 846	9 948
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Dettes fiscales et sociales		1 764	1 491
Autres dettes		7 492	3 596
Dettes	93 324	99 692	
Produits constatés d'avance	86	48	
Comptes de régularisation	86	48	
Ecarts de conversion Passif	-	-	
TOTAL PASSIF	1 043 606	1 026 287	



Compte de résultat

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Produits de participation sur titres	18 404	4 135
Produits de participation sur créances rattachés	-	-
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 045	32
Produits d'autres intérêts et produits assimilés (Note 11.3)	1 889	4 618
Reprise de provisions pour risques et charges financières	-	363
Reprise de provisions sur dépréciations d'éléments financiers	8 053	-
Différences positives de change	168	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Produits financiers (1)	29 558	9 148
Prestations de services	9 005	6 208
Production immobilisée	-	-
Reprises sur amortissements et reprises d'exploitation	-	-
Transfert de charges d'exploitation	-	-
Produits divers	0	0
Autres produits	9 005	6 208
Dotations aux amortissements et provisions financières	(9 189)	-
Intérêts et charges assimilés	(3 267)	(2 550)
Différences négatives de change	(0)	(555)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement (Note 11.3)	-	(1 366)
Charges financières (2)	(12 456)	(4 471)
Achats de marchandises	-	-
Achats non stockés et charges externes	(8 603)	(5 595)
Impôts, taxes et versements assimilés	(217)	(188)
Salaires et traitements	(2 583)	(2 176)
Charges sociales	(960)	(919)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(256)	(238)
Dotations aux provisions sur actifs circulants	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-	-
Autres charges	(252)	(239)
Autres charges	(12 871)	(9 356)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	645
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	134 103
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Produits exceptionnels	-	134 748
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(544)	(6 564)
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	-	(74 054)
Dotations aux provisions réglementées	(3)	(518)
Charges exceptionnelles	(546)	(81 136)
Résultat avant impôt	12 690	55 140
Impôt sur les bénéfices	18 109	174
Résultat de l'exercice	30 800	55 314
(1) Dont produits concernant les entreprises liées	19 449	4 167
(2) Dont intérêts concernant les entreprises liées	375	163



Présentation de la société

Pathé SAS est la société tête de groupe du groupe Pathé dont elle définit, anime et contrôle la stratégie. La durée de l'exercice est de 12 mois et s'étend sur la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Le total du bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élève à 1 043 606 milliers d'euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat bénéficiaire de 30 800 milliers d'euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Principes et méthodes comptables

Les états financiers de Pathé ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur prix d'acquisition. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des diverses catégories d'immobilisations.

Les principales durées retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 an.
- Logiciel comptabilité – ERP : 6 ans.
- Logiciels consolidation et reporting : 5 ans.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, hors intérêts intercalaires, ou pour leur valeur d'apport.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des diverses catégories d'immobilisations.

Les principales durées retenues sont les suivantes :

- constructions : 20 à 30 ans.
- agencements et installations, mobiliers : 10 ans.



Conformément à la réglementation comptable sur les actifs, la société a choisi de maintenir les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

1.3 Immobilisations financières

Les participations figurent pour leur prix d'acquisition augmenté des frais d'acquisition. Ces frais sont étalés, d'un point de vue fiscal, sur cinq ans. Un amortissement dérogatoire est comptabilisé à cette fin.

Les autres titres immobilisés figurent pour leur prix d'acquisition, hors frais accessoires, ou pour leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire individuelle de ces participations devient inférieure à la valeur brute en compte, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

1.4 Titres de placement

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur de marché, celle-ci étant établie sur la base de la moyenne des cours du dernier mois précédant la clôture de l'exercice.

Les titres faisant l'objet d'une option de vente sont, le cas échéant, dépréciés sur la base du prix d'exercice de l'option.

1.5 Dettes financières

Certains contrats de financement comprennent des ratios financiers semestriels et annuels. Au 31 décembre 2023, ces ratios sont respectés.

1.6 Conversion des opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées aux cours en vigueur à la date de ces transactions. En fin d'exercice, les actifs et passifs en devises sont convertis aux taux de clôture ; les différences de conversion qui en résultent sont portées en écarts de conversion, et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques prélevée sur le résultat, sauf possibilité de compensation pour les opérations liées.

1.7 Opérations de change à terme

Les pertes ou gains sur contrats fermes de change conclus en dehors de toute opération de couverture, sont pris en compte dans le résultat de l'exercice.

1.8 Evènements significatifs de la période

La société a consacré l'essentiel de son activité aux opérations courantes d'une société holding animatrice.

En date du 2 juin 2023, la société a décidé d'augmenter le capital de sa filiale Soparic Participations à hauteur de 8 290 000 euros par création de 8 290 000 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune.

Pathé a conclu en décembre 2023 un contrat de financement bancaire portant sur un crédit syndiqué pour un montant disponible total de 550 millions d'euros. L'échéance de ce financement est portée à fin 2028.



2. Actif immobilisé

2.1 Valeurs brutes

(En milliers d'euros)	Au 31.12.2022	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.2023
Immobilisations incorporelles	1 250	13	-	1 263
Immobilisations incorporelles en cours	10	112	-	122
Immobilisations corporelles	1 813	4	-	1 817
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières :				
Titres de participations Actions	1 029 748	8 290	-	1 038 038
Titres immobilisés	974	-	-	974
Prêts	8 577	-	(459)	8 118
Dépôts et cautionnements versés	51	-	-	51
Valeur brutes	1 042 451	8 419	(459)	1 050 410

2.2 Amortissements

(En milliers d'euros)	Au 31.12.2022	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.2023
Immobilisations incorporelles	(998)	(67)	-	(1 065)
Immobilisations corporelles	(1 358)	(55)	-	(1 413)
Amortissements	(2 355)	(123)	-	(2 478)

3. Provisions et dépréciations

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Les pertes latentes sur des opérations de change à caractère spéculatif font l'objet d'une provision pour risque. Cette provision est constituée en application du principe de prudence (C. com. art. L 123-20), elle n'entre pas dans le champ d'application du règlement CRC N° 2000-06.

(En milliers d'euros)	Au 31.12.2022	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.2023
Provisions pour risques	(8 489)	(899)	8 053	(1 335)
Provisions pour charges	-	-	-	-
Dépréciations	(37 194)	(8 290)	-	(45 484)
Dépréciations sur titres et provisions	(45 683)	(9 189)	8 053	(46 819)



4. Echéances des créances et des dettes

4.1 Créances

Le montant des créances figurant à l'actif du bilan avant provision pour dépréciation se ventile ainsi :

<i>(En milliers d'euros)</i>	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-
Dépôts et cautionnements versés	-	51
Clients et comptes rattachés	7 734	-
Créances diverses	31 248	-
Total	38 983	51

Le poste « Créances diverses » est composé essentiellement des comptes-courants d'intégration fiscale vis-à-vis des filiales du Groupe pour 19,2 M€ et des créances d'IS pour 9,9 M€.

4.2 Dettes

Le montant des dettes de la société figurant au passif du bilan se décomposent selon les échéances suivantes :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
. A un an au plus :	93 365
. A plus d'un an et cinq ans au plus :	45
Total	93 410

Le poste « Autres dettes » intègre essentiellement les comptes-courants d'intégration fiscale vis-à-vis des filiales du Groupe pour 7,1 M€.

Les emprunts et dettes financières intègrent une ligne de crédit tirée à hauteur de 60 M€ ainsi qu'un emprunt participatif à hauteur de 10 M€ au 31 décembre 2023.

4.3 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs de la société s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 906 K€, hors factures non parvenues, réparties comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos au 31.12.2023
. Echues	1 293
. 0 à 30 jours	613
. 30 à 45 jours	-
. 45 à 60 jours	-
. A plus de 60 jours	-
Total	1 906



5. Capitaux propres

5.1 Variation des capitaux propres au cours de l'exercice

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Capitaux propres au 1er janvier 2023 (avant répartition)	918 058
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2022	-
Capitaux propres au 1er janvier (après répartition)	918 058
Résultat de l'exercice	30 800
Variation des provisions réglementées	3
Capitaux propres au 31 décembre 2023 (avant répartition)	948 860

5.2 Evolution de la composition du capital social

Actions composant le capital social au début de l'exercice	1 350 001
Réduction de capital	-
Actions composant le capital social en fin d'exercice	1 350 001

Le capital social est divisé en 1 350 001 actions d'une valeur nominale de 15,25 euros chacune, toutes intégralement libérées.

6. Charges à payer

Les charges à payer figurant au passif du bilan pour 3 783 K€ concernant essentiellement des factures fournisseurs non parvenues pour 1 941 K€, les dettes sociales pour 1 021 K€, les dettes fiscales pour 481 K€, les intérêts courus pour 68 K€ et les autres charges à payer pour 272 K€.

7. Produits à recevoir

Les produits à recevoir figurant à l'actif du bilan pour 7 830 K€ concernent essentiellement des factures clients à établir pour 6 757 K€, des créances fiscales pour 319 K€, les quotes-parts de SNC pour 523 K€ et des produits à recevoir divers pour 231 K€.



8. Charges et produits exceptionnels

<i>(En milliers d'euros)</i>	Charges	Produits
Provisions réglementées	(3)	-
Cessions	-	-
Autres	(544)	-
Total	(546)	-

Le poste « Autres » est composé des honoraires liés à la transition IFRS dans le cadre de l'IPO opérée par le Groupe.

9. Charges et produits constatés d'avance

<i>(En milliers d'euros)</i>	Charges	Produits
Exploitation	751	86
Financier	-	-
Exceptionnel	-	-
Total	751	86

10. Impôt sur les bénéfices

Pathé a opté pour le régime fiscal des groupes des sociétés pour la plupart de ses filiales françaises contrôlées directement ou indirectement à plus de 95%. Ce régime permet d'imputer les résultats déficitaires des filiales sur les résultats taxables des filiales bénéficiaires, Pathé étant redevable de l'impôt du groupe, après que les filiales taxables se soient acquittées auprès d'elle de leur impôt.

11. Engagements financiers

11.1 Vente à terme GBP

Pathé a procédé à une vente à terme de Livre Sterling afin de se couvrir contre le risque de change sur l'actif net de ses filiales anglaises.

11.2 Lignes de crédits confirmées

Des lignes de crédits sont confirmées pour 200 millions d'euros, non utilisées pour 140 millions d'euros.

11.3 Engagements donnés

Pathé s'engage à procéder au rachat de participations détenues par des actionnaires minoritaires pour 26,1 M€ à horizon 2024.



Au 31 décembre 2023, la société Pathé SAS a également consenti à des tiers des garanties portant sur les engagements de ses filiales pour un montant de 190 millions d'euros (principalement au titre du contrat de crédit-bail souscrit par sa filiale dans le cadre du projet Pathé Palace).

11.4 Engagements reçus

La société bénéficie d'une ligne de crédit non tirée à hauteur de 140 M€.

11.5 Engagements envers le personnel

Au 31 décembre 2023, les engagements hors bilan envers les salariés au titre des indemnités de départ en retraite s'élevaient à 364 K€, évalués comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Montant de la provision au 31.12.2022	331
Montant de la charge / (produit) annuelle 2023	33
Montant de la provision au 31.12.2023	364

Le groupe a adopté la reconnaissance des gains et pertes actuariels comme une composante de la charge nette dans la mesure où le cumul net de ces gains et pertes non comptabilisés excèdent 10% du montant des engagements (méthode du « corridor »). L'amortissement se calcule en divisant cet excès par la durée moyenne des services résiduels probables des salariés participants au régime.

12. Situation fiscale latente

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges à fin 2023 génèrent les effets d'impôt suivants non encore constatés dans les comptes :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Différences temporaires sur titres	567
Amortissements dérogatoires	6 892
Opération de change	1 124
Etalement charges à répartir	265
Accroissements de la dette future d'impôt	8 847
Déficits reportables fiscalement	73 002
Engagement IDR	364
Opération change	399
Provisions ultérieurement déductibles fiscalement	1 126
Allégements de la dette future d'impôt	74 891



13. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés, d'un montant de 18 109 K€, est ventilé comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Base en comptabilité	Passage au résultat fiscal	Base fiscale	Impôt sur les bénéfices
Résultat courant avant impôt	13 237	(15 637)	(2 400)	-
Résultat exceptionnel	(546)	(265)	(812)	(0)
Impôt de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement	-	-	-	18 109
Totaux	12 690	(15 902)	(3 212)	18 109

14. Rémunérations des dirigeants

Les montants des rémunérations versées au titre de l'exercice aux membres des organes de direction s'élèvent à 1 201 K€.

Le montant des rémunérations versées au titre de l'exercice concernant les membres des organes d'administration s'élève à 252 K€.

15. Effectifs

L'effectif moyen au sein de Pathé aux 31 décembre 2023 et 2022 est reparti comme suit :

	2023	2022
Cadres	7,00	6,00
Agents de maîtrise et techniciens	1,00	1,00
Employés	1,00	1,00
Total	9,00	8,00

16. Honoraires des commissaires aux comptes (décret 2008-1487 du 30 décembre 2008)

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés dans le compte de résultat 2023 de Pathé sont d'un montant de 53 K€.

Ils se décomposent ainsi :

- Cabinet EY : 35 K€
- Cabinet S&W Associés : 18 K€

17. Crédit-bail mobilier

Le crédit-bail mobilier est non significatif dans les comptes de Pathé.



18. Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par marchés géographiques est la suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
France	8 856
Exportation	149
Chiffre d'affaires total	9 005

19. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Pathé SAS
2, rue Lamennais
75008 Paris
N° SIREN 307 582 866

